

Mairie de Maucourt

80170 Maucourt

Maucourt, le 26/06/2017

Objet : Aménagement Paysager

## Accord de principe

Je soussigné Monsieur MASSIAS Fabrice, agissant en qualité de Maire de la commune de Maucourt, certifie que le conseil municipal autorise par la délibération du 25 mai 2016, la plantation de haies le long des chemins communaux et les aménagements prévus sur les parcelles AB85 et AB86, destinées à accueillir le poste de livraison électrique du parc éolien, proposé par la société Vents des Champs dans le cadre de la demande d'autorisation unique déposée en préfecture pour le parc éolien du Santerre sur la commune de Maucourt.

Le maire  
Fabrice MASSIAS



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MAUCOURT**

**Séance du : 25 mai 2016**

Date de la convocation : 18/05/2016

Date d'affichage du compte rendu : 26/05/2016

Délibération n° 04.25.05.2016

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 10

Suffrages exprimés : 10

Abs : 0            Pour : 08            Contre : 02 (Mr BERRY – Mr TARDIEU)

Le 25 mai 2016 à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de MAUCOURT, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M MASSIAS Fabrice, Maire.

Présents : Mr. BERRY, Mr. CASSAR, Mr. CUISINET, Mr. LENGLET, Mr. MASSIAS, Mme CITERNE, MR TARDIEU, Mr. FOUCART, Mme DUFOSSÉ, Mr. FOURNIER.

Absents :

Secrétaire de séance : Mme CITERNE.

**OBJET : Aménagement Paysager (Projet Eolien).**

Mr le maire expose dans le cadre du projet éolien de la SAS Vents des Champs (Idex-Nouvergies) sur la commune de Maucourt en vue d'exploiter un parc éolien comprenant six aérogénérateurs et un poste de livraison. La SAS Vents des Champs demande l'autorisation pour la plantation de haies le long des chemins communaux et les aménagements prévus sur les parcelles AB 85 et AB 86, destinées à accueillir le poste de livraison électrique (plantation de bordure végétale de type haie aux abords du PDL, la création d'un chemin d'accès afin d'accéder au PDL, la création d'une zone de stationnement 1 à 2 places, un aménagement paysager et éducatif) sous réserve de l'étude architecturale.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à la majorité la demande de la SAS Vents des Champs et autorise la plantation de haies le long des chemins communaux et les divers aménagements prévu sur les parcelles AB 85 et AB 86 et charge le Maire d'en avertir la SAS Vents des Champs.

Voté à la majorité

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Fabrice MASSIAS



Maucourt, le 25 mai 2016

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 26/05/2016 et de la publication le 26/05/2016.

